
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : *A l'ouverture de la séance : 22 Conseillers Municipaux*
1 Conseiller Municipal arrive à 20 h 55

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame ISNARD représentée par Monsieur DAUDENS
Monsieur WAUTIER représenté par Monsieur GEOFFROY
Madame TOURNEUR représentée par Monsieur TONNAY
Madame SALVY représentée par Madame MONCOMBLE
Madame RENOULEAU représentée par Madame JUAN (sauf question n° 7)

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTEE :

Monsieur NEVEU

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame BOTTON, Attachée Territoriale

SECRETAIRE DE SEANCE : *Madame Michèle BOURSIER*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. accepte, à l'unanimité, la convention de servitude avec la CARA pour le passage des réseaux de desserte de la déchèterie intercommunale sur les parcelles AS 121 , C 289 et C 1672,
(Monsieur ESTIVALS ne prend pas part au vote),
2. approuve, à l'unanimité, le nouveau coût d'objectif des travaux de rénovation de la cuisine centrale à 324 695,71 € H.T. et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 18 554,48 € H.T. portant les honoraires à 35 229,48 € H.T.,
3. décide, à l'unanimité, de retenir la SARL CIPP de Gémozac pour les travaux de rénovation de la cuisine centrale :
 - lot 2 - couverture bac acier – zinguerie : 6 790 € H.T.,
 - lot 3 - menuiseries extérieures – serrurerie : 17 934 € H.T.,
4. *la question sur la convention pour la réalisation de peintures murales sur piles et culées de l'ouvrage P.I.3 pont de Saujon de la RN 150 est retirée de l'ordre du jour,*
5. décide, à l'unanimité, de prolonger le délai contractuel du marché de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation de mobilier urbain de 3 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2019,

* *Arrivée de Madame PREVOT à 20 h 55*
6. sollicite, à l'unanimité, l'aide du District de la Charente-Maritime de Football pour la création d'un ensemble de vestiaires féminins ; l'opération est estimée à 50 000 € T.T.C.,
7. décide, à l'unanimité, la vente de la parcelle cadastrée AK 206 située entre la voie des Erables et la rue Pierre-Henri Simon à Madame Céline RENOULEAU pour un montant de 35 250 €,

8. décide, à l'unanimité, la vente de la parcelle cadastrée AK 207 située entre la voie des Erables et la rue Pierre-Henri Simon à M. et Mme AFONSO CORREIA pour la somme de 35 250 €,
9. accepte, à l'unanimité, le contrat avec l'association CLARI'OCEAN pour l'organisation d'une représentation le mercredi 24 juillet 2019 ; le groupe intervient gratuitement,
10. accepte, à l'unanimité, le contrat avec le groupe So Lune pour l'organisation d'un concert le mercredi 24 juillet 2019 au prix de 1 201,71 € T.T.C.,
11. décide de confier, à l'unanimité, la prestation du samedi 24 août 2019 au groupe « Mystère Daoud » pour un montant de 1 100 € T.T.C.,
12. décide de confier, à l'unanimité, la prestation du dimanche 25 août 2019 à l'orchestre « Patrick-Alain », pour un montant de 680 € net,
13. accepte, à l'unanimité, la convention avec l'association « Saujon Comedia » au prix de 300 € pour la représentation théâtrale « Votre maman »,
14. accepte, par 25 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, le contrat avec la société DAN BOLENDER PRODUCTIONS pour l'organisation d'une représentation théâtrale le dimanche 13 octobre 2019 pour un montant de 3 165 € T.T.C.,
15. accepte, par 25 voix pour et 3 abstentions, le contrat avec l'association « Le Grand Colossal Théâtre » pour l'organisation d'une représentation théâtrale le dimanche 10 novembre 2019 pour un montant de 3 810 € net,
16. autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer la convention relative à l'adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime d'une durée d'un an,
17. Questions diverses :
- fixe, selon un accord local, par 27 voix pour et 1 abstention, le nombre de sièges du conseil communautaire de la CARA,
 - autorise, par 27 voix pour et 1 abstention, la signature de la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Communautaire pour la mise en place d'une billetterie pour les manifestations 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Saujon, le 15 juillet 2019

Le Maire,



P. FERCHAUD